

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2983

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de son action Novacité 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguët (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2983**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de son action Novacité 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI) ont été créés par la Commission européenne pour favoriser une dynamique économique s'appuyant sur le potentiel local en faisant émerger et en accompagnant l'innovation dans l'entreprise.

Le CEEI Novacité a pour mission de faciliter l'émergence et la croissance d'entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Novacité est porté par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon.

Novacité a élaboré, construit et développé depuis sa création une offre de services spécifiques pour ses entreprises labellisées qui comprend :

- un label décerné aux entreprises innovantes à potentiel du Rhône (Communauté urbaine de Lyon) par un comité d'experts indépendants,
- une équipe complémentaire d'accompagnateurs : accompagnement individuel régulier pendant 3 ans par un conseil dédié, des formations-actions spécifiques aux jeunes entreprises innovantes, un accès facilité et accéléré auprès des experts de la création d'entreprises innovantes, des partenaires de Novacité, des ressources (financières, logistiques, etc.) existantes sur le territoire, de l'expérience des anciens labellisés Novacité et de leur réseau.

Depuis sa création, ce sont plus de 320 entreprises qui ont été accompagnées et labellisées.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Au regard de son rôle moteur en matière d'accompagnement des jeunes entreprises sur l'agglomération et de son implication dans le réseau L_VE, il est proposé de soutenir la CCI de Lyon afin de renforcer son action en matière d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-6691 du 18 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCI de Lyon pour l'action de Novacité en 2011.

Le bilan de l'activité de Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant :

1° - Accompagnement des entreprises innovantes

500 rendez-vous en :

- premier accueil,
- accompagnement ante-crédation,
- suivi des entreprises labellisées (post-crédation).

6 comités de labellisation :

- 11 projets labellisés (sur 12 présentés), dont 6 projets issus de Crealys,
- 45 projets sont en cours d'accompagnement, dont 36 % en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), 22 % en sciences de la vie, 38 % en sciences de l'ingénieur et 4 % autre.

Participation à l'action collective Pulltech + (offre de services d'appui au développement des start-up mis en œuvre à l'échelle régionale par l'Agence régionale du développement et de l'innovation -ARDI- Rhône-Alpes).

2° - Action de spécialisation des conseils par domaine : NTIC Image, sciences de la vie, sciences de l'ingénieur

Cette spécialisation permet un appui plus pertinent des entrepreneurs et un maillage plus important avec les conseillers de Crealys.

3° - Suivi de l'immobilier dédié aux entreprises innovantes

Novacité a poursuivi sa participation au Comité d'agrément d'immobilier dédié (CAID) et a évalué les candidats par rapport aux critères d'innovation et de visibilité financière nécessaires à l'entrée en pépinière.

26 dossiers ont été présentés en CAID dont 7 nouvelles implantations.

c) - Bilan

L'action poursuivie par Novacité s'inscrit dans l'offre de services des jeunes entreprises à potentiel de l'agglomération, en complémentarité avec CREALYS et en lien notamment avec Réseau entreprendre Rhône. Au-delà du bilan quantitatif et qualitatif de l'accompagnement des entrepreneurs très satisfaisant, des actions mutualisées et partagées sont à renforcer avec les autres structures et, en particulier, l'incubateur EMLYON pour l'amélioration du service rendu aux entrepreneurs.

97 % des entreprises sont satisfaites, voire très satisfaites de la prestation reçue de Novacité et le taux de survie à 3 ans des entreprises suivies est de 92 %.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

En 2012, Novacité stabilise, maintient son activité de suivi des entrepreneurs et développe un appui particulier pour le développement des entreprises issues du domaine des sciences de la vie.

Pour cela, les actions suivantes vont être développées :

1° - Maintien de l'activité d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes

Les conseils de Novacité maintiendront leur activité d'accompagnement en réalisant plus de 500 rendez-vous :

- 50 premiers accueils,
- 100 rendez-vous d'accompagnement ante-crédation,
- 400 rendez-vous de suivi des entreprises labellisées.

L'objectif est de labelliser 15 entreprises (minimum 12) tout en maintenant un taux de survie à 5 ans de 92 %.

40 à 45 jeunes entreprises innovantes seront suivies en 2012.

2° - Offres d'accompagnement collectif

Une offre supplémentaire et collective sera construite en 2012 pour développer 4 formations/actions ciblées sur les besoins des start-up :

- objectif levée de fonds,
- accélérer son développement commercial,
- réussir son recrutement,
- communiquer efficacement avec la presse.

A terme, ces ateliers pourront être mutualisés au sein d'une offre globale d'agglomération ouverte à l'ensemble des structures d'appui du territoire.

3° - Suivi des entreprises hébergées en immobilier dédié

Poursuite des activités de participation, d'évaluation des entreprises et de suivi en CAID.

4° - Implication dans des démarches de réseaux et d'actions partenariales

Novacité continuera à s'impliquer au sein du réseau L_VE par sa participation active aux groupes de travail, événements, actions, etc.

De plus, Novacité s'impliquera dans des actions à visée internationale (Congrès EBN) et mènera en particulier une action en direction des sciences de la vie par le développement d'un service d'accompagnement innovant à l'international dédié aux entreprises des filières prioritaires de l'agglomération. La CCI de Lyon sera chargée d'assurer le recrutement des entreprises rhônalpines pour les conventions d'affaires à l'international et de gérer la logistique des salons de la filière sciences de la vie (gestion des inscriptions, location et aménagement de stands, accueil). L'objectif est d'assurer la promotion de Lyonbiopôle et des entreprises rhônalpines lors de ces événements.

Enfin, pour assurer une communication efficace des jeunes entreprise labellisées Novacité, il sera organisé les NOVA D'OR pour récompenser les meilleurs projets de l'année et rassembler les acteurs de l'innovation (200 à 300 personnes).

Budget prévisionnel 2012 pour le suivi des jeunes entreprises innovantes en €

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats de prestations	200 000	ventes	20 000
fournitures, fonctionnement	5 000	CCI de Lyon	170 000
services extérieurs	82 000	Communauté urbaine de Lyon	73 200
événements internationaux	62 900	Département du Rhône	10 000
charges de personnel	300 000	Région Rhône-Alpes (dont financement PLACE)	195 700
		Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI)	82 000
		Fonds européen de développement régional (FEDER)	70 000
		autres partenaires	29 000
Total	649 900	Total	649 900

Il est donc proposé au Conseil de communauté de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 200 € au profit de la CCI de Lyon pour son action dans le cadre de Novacité. L'augmentation est liée au maintien de l'équipe opérationnelle de suivi et à la mise en place d'une action dédiée dans le domaine des sciences de la vie ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 200 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012 dans le cadre de son action Novacité,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.